

Question écrite no : 2474.....

Interrogations sur la valeur du point Swiss DRG

Le Gouvernement jurassien a fixé les tarifs provisoires pour les soins hospitaliers dans un arrêté entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Il est stipulé que la valeur du point selon Swiss DRG est de 9'873.- francs.

Ce montant doit encore faire l'objet de négociations.

Toutefois, jusqu'au terme de celles-ci, c'est sur la base précitée que les factures doivent être libellées.

Or il semblerait que l'H-JU ait budgétisé pour 2012, une valeur du point de 10'123.- francs. La différence entre ces deux montants s'élève à 250.- francs et laisse ainsi augurer de conséquences non négligeables.

De quoi nourrir des inquiétudes si l'on songe au nombre de points qui seront facturés durant l'année.

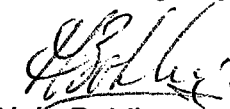
Le manque à gagner pourrait se chiffrer à plusieurs millions de francs.

Voici donc mes questions :

1. A combien le Gouvernement estime-t-il le manque à gagner pour l'H-JU ?
2. Les négociations engagées entre les parties concernées laissent-elles espérer que l'on atteigne en dernier ressort le montant budgétisé pour 2012 ?
3. Même si l'exercice est réputé difficile, dans quel laps de temps les négociations en question sont-elles censées aboutir ?

Porrentruy, le 1^{er} février 2012

Au nom du groupe PLR :


Alain Bohlinger

